

Mont-de-Marsan, le 1^{er} septembre 2020

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique
des services de l'Éducation nationale des Landes

A

Mesdames et messieurs les enseignants des écoles
publiques du département

s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'Éducation
nationale

Cabinet

Serge TAUZIET
Directeur de cabinet

05 58 05 66 72
06 27 18 37 15

Serge.tauziet@ac-bordeaux.fr

5, avenue
Antoine Dufau
BP 389
40012 Mont de Marsan
Cedex

Objet : Formation des professeurs des écoles, année scolaire 2020- 2021

Textes de référence :

- Schéma directeur de la formation continue des personnels de l'éducation nationale 2019-2022 (NOR : MENH1927275C - Circulaire n° 2019-133 du 23-9-2019)
- Circulaire de rentrée 2020, publiée au Bulletin officiel du 10 juillet 2020

1. Formation en constellation :

A partir de la rentrée 2020, dans le cadre **des plans français et mathématiques**, se met en place un nouveau dispositif de formation qui impactera chaque année un tiers des enseignants du premier degré.

L'enjeu est de pouvoir offrir sur une période de 6 ans, à chaque enseignant du premier degré, deux formations de 5 jours, l'une en français, l'autre en mathématiques. Cette formation sera prise en charge essentiellement par les conseillers pédagogiques de circonscription.

Les enseignants suivront cette formation en travaillant au sein de constellations (regroupement de 6 à 8 PE) :

- 4 demi-journées de formation seront consacrées à des temps d'observation en classe et d'échanges de regards croisés avec les collègues ;
- Les 18 heures restantes se substitueront aux 18 heures du plan de formation. Elles se dérouleront en constellation, hors temps scolaire et constitueront des temps de formation, de réflexion entre pairs, avec un accompagnateur, en lien avec les temps d'observation en classe.

Dans le département des Landes, tous les enseignants bénéficieront de 5 jours de formation en français ou en mathématiques au cours des trois prochaines années : Les deux premières années concerneront l'ensemble des enseignants des cycles 2 et 3.

En 2022-2023, ce sont tous les enseignants de cycle 1 qui seront mobilisés.

Les titulaires remplaçants, les enseignants sur les postes fractionnés ou sur les classes inter-cycles seront répartis en fonction des choix établis au sein de chaque circonscription.

Les listes des enseignants en constellations seront communiquées aux équipes pédagogiques par les inspecteurs de circonscription, au plus tard le **vendredi 11 septembre**.

Les autres enseignants seront mobilisés sur les 18 heures traditionnelles du plan de formation.

2. Formation sur les 18 heures

Elle concerne tous les enseignants non mobilisés sur les formations en constellation.

L'offre de formation sera consultable dès mi-septembre sur le site de la DSDEN, la campagne d'inscription débutant la semaine suivante. Les enseignants devront s'inscrire à concurrence de 6 heures (**volet 3**) sur des offres à candidature individuelle, l'inscription sur les 12 autres heures (**volets 1 et 2**) étant réalisée par les circonscriptions.

a) CYCLE 1 :

Volet 1 : « Enseignement du Lexique » / « Sécurité affective » / « Apprendre en résolvant des problèmes numériques », chaque circonscription proposera l'un de ces parcours selon une logique de plan départemental triennal. (6 heures)

Volet 2 : conférences départementales ou accompagnements de proximité par les circonscriptions ou **accompagnement départemental des enseignants qui débutent en maternelle.** (6 heures)

Volet 3 : offre pluridisciplinaire par les conseillers pédagogiques départementaux et offre des circonscriptions. (6 heures)

b) CYCLES 2 ET 3 :

Volet 1 : parcours mathématiques (6 heures)

Volet 2 : parcours français (6 heures)

Volet 3 : offre pluridisciplinaire par les conseillers pédagogiques départementaux et offre des circonscriptions. (6 heures)

Ce plan de formation sera présenté de manière plus détaillée lors des réunions de directeurs.

3. Formations sur le temps scolaire

Tous les enseignants inscrits à des temps de formation sur le temps scolaire le sont à titre de public désigné : stages statutaires ou en lien avec des projets spécifiques.

Je souhaite à chacun d'entre vous de tirer le meilleur profit de ces actions de formation qui vous sont proposées et résultent d'un important travail de préparation et d'accompagnement de l'ensemble des formateurs du 1^{er} degré du département.

